EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS

ID: 033-213300775-20230626-2023_63-DE

Collectivité: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation : 19/06/2023

Membres:

En exercice 19

Présents: 14

Votants: 17

Date d'affichage: 27/06/2023 Date de publication: 27/06/2023

Le 26 juin 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

<u>Étaient représentés</u>: Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU

Absents: Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Sophie SUBIRATS

DÉLIBÉRATION N° 2023-63

<u>OBJET</u>: Attribution d'une subvention à l'Amicale des Pompiers pour l'organisation du bal des Pompiers

Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote

Du 13 au 14 juillet 2023, l'amicale organise son bal annuel afin de partager un moment de convivialité avec les citoyens. Sont prévus :

- l'ouverture de la caserne pour la découverte des moyens,
- un apéritif dansant et un repas payant sous chapiteaux,
- un feu d'artifice aux Mottes,
- un bal avec DJ.

Le budget prévisionnel se monte à 8 750 € avec une subvention sollicitée auprès de la commune de 2 050 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide de 2 050 € pour le bal annuel de l'Amicale des Pompiers de Cabanac-et-Villagrains,
- de verser un acompte de 50 % avant la manifestation et le solde de 50 % après la manifestation sur présentation des justificatifs de dépenses,
- de dire qu'un reversement de la part de subvention versée sera demandé en cas d'annulation de la manifestation.

<u>POUR</u>: 16 <u>CONTRE</u>: 00 <u>ABSTENTION</u>: 00

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID: 033-213300775-20230626-2023_63-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 26 juin 2023

Le Maire

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Sophie SUBIRATS